



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Procès-verbal du Comité Stratégique Emploi Formation

Réunion du :	Mardi 17 février 2026
à :	14h

Présidence :	Didier ESOR
---------------------	-------------

Présent(e)s :	MM. Antoine EMMANUELLI, Baptiste FAROCHE, Daniel FONTENIAUD, Sylvain GRIMAULT, Hubert FOURNIER, Philippe LE YONDRE, Joël MALIN et Alain SARS MME. Pauline BLONDEAU
----------------------	---

Assistent à la séance :	MM. Vincent CHEVALIER, Luc HERNU et Denis MOUTIER
--------------------------------	---

Excusés :	MME. Elodie CROCQ MM. Laurent CHATREFOUX, Paul-Hervé DOUILLARD et Jean-Claude LEFRANC
------------------	--

En l'absence excusée d'Elodie CROCQ, Didier ESOR en qualité de Vice-Président du Comité Stratégique Emploi Formation ouvre la réunion.

I. Politique Emploi

Luc HERNU présente au Comité Stratégique Emploi Formation (CSEF) un point d'étape sur la Politique Emploi menée par l'Institut Emploi Formation du Football (IEFF). Il remercie les territoires pour s'être fait le relais des différentes politiques favorisant l'employabilité et des enquêtes permettant un taux de réponse intéressant.

Ce point d'étape débute avec les statistiques d'employabilité des diplômés du Brevet de Moniteur de Football (BMF) et du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) six mois après leur obtention du diplôme. Les chiffres présentés témoignent d'une croissance dynamique de l'employabilité, notamment dans le métier. D'autant plus que, le taux de réponses étant élevé, ces chiffres sont plus précis que ceux des saisons précédentes. Au total, malgré une forte réduction du volume de stagiaires diplômés, le nombre d'emplois bruts créés augmente.

Une analyse plus fine des statistiques permet d'identifier certaines tendances :

- Le taux d'emploi des diplômés issus de sessions en apprentissage est plus élevé que celui des diplômés issus de sessions traditionnelles
- Les diplômés par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ont un taux d'emploi très faible
- De fortes disparités de taux d'emploi existent entre les différents territoires. Si trois Ligues se détachent, certaines Ligues importantes sont en difficulté alors qu'elles ont des volumétries de stagiaires plus importantes
- Les sessions de BMF apprentissage en collaboration avec les clubs professionnels présentent des statistiques d'employabilité plus faibles
- Le taux d'emploi des diplômés BMF/BEF est plus fort lorsqu'ils ont également obtenu d'autres diplômes en parallèle (BPJEPS, Licence STAPS, Master STAPS)



Luc HERNU précise que les prochains travaux du service Emploi et Insertion professionnelle porteront sur le profil des structures employeuses afin d'identifier des dénominateurs communs. Il est à noter que les clubs présentent un véritable intérêt pour la mutualisation des emplois. Pauline BLONDEAU et Didier ESOR réaffirment l'intérêt de la bi-qualification entre le BMF et le BPJEPS pour permettre aux clubs d'embaucher un salarié tout en le mettant à disposition des collectivités territoriales.

Les titres à finalité professionnelle de niveau 6 que sont le Diplôme d'Etat Supérieur Mention Football (DESJEPS), le Brevet d'Entraîneur Formateur de Football (BEFF) et le Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football (BEPF) présentent quant à eux des statistiques d'employabilité proches de 100%.

Enfin, Luc HERNU présente les nouvelles modalités du FAFA Emploi en cours de validation par le BELFA et les territoires.

II. Contrôle des partenaires 2025/26

Un bilan du contrôle des partenaires réalisé en visioconférence auprès de chaque Ligue régionale en fin d'année 2025 est présenté aux membres du CSEF. Ce bilan est plutôt positif :

- Les IR2F respectent ou se sont mis en conformité sur une grande majorité des critères du contrôle
- Les IR2F ont respecté les volumétries définies par le CSEF pour 2025/26
- La composition du jury plénier respecte mieux l'indépendance des membres extérieurs
- Le suivi des demandes de carte professionnelle est en progression (+5%)
- Les Ligues se sont habituées et acculturées à ce contrôle des partenaires

Des axes d'amélioration ont néanmoins été identifiés :

- Les informations diffusées sur les sites web et les documents support (règlements, handicap, ...) peuvent parfois ne pas être à jour : l'IEFF a formalisé un modèle de page web qui sera diffusé auprès des Ligues
- La composition du jury plénier ne comporte pas toujours des suppléants
- Les Ligues souhaiteraient obtenir des évolutions et documents de la part de la Direction Technique Nationale :
 - o Support uniformisé de formation des jurys à leur rôle
 - o Formalisation du tableau croisé entre le référentiel et le contenu de la formation
 - o Evolution des tests de sélection du BMF et du BEF

Deux cas particuliers identifiés lors du contrôle sont présentés aux membres du CSEF :

- La Ligue de Football de Normandie et la Ligue de Paris Île-de-France de Football ont imposé des frais supplémentaires de 250 à 300€ à leurs stagiaires BMF ou BEF. Cette pratique fera l'objet d'un courrier de rappel au regard des Conventions FFF/IEFF/Ligue régionale, des règlements de formation et du Code du Travail.
- La Ligue de Football des Hauts-de-France a accueilli un 25^{ème} stagiaire dans le cadre de son BMF traditionnel, alors que sa volumétrie n'en autorisait que 24, à cause d'une situation particulière liée à un redoublement tardif. Au regard de cette situation et du non-remplissage de la volumétrie totale de la Ligue (- 17 apprentis), le CSEF décide exceptionnellement de ne pas sanctionner la Ligue.

Didier ESOR rappelle le contexte accru du contrôle des organismes de formation par Qualiopi, France Compétences ou la Caisse des Dépôts et Consignations. Cela implique d'adopter des procédures administratives et pédagogiques rigoureuses.

III. Habilitation 2026/27

Un bilan des dossiers d'habilitation transmis par les Ligues pour la saison 2026/27 est présenté aux membres du CSEF :

- Les IR2F ont respecté la procédure en transmettant les informations et documents demandés



- Les demandes de volumétrie sont, dans l'ensemble, cohérentes
- Les Ligues ont pris en compte les recommandations émises lors du contrôle des partenaires de fin d'année 2025

Des axes d'amélioration ont néanmoins été identifiés :

- Les compositions de jury plénier n'intègrent pas de suppléants pour 10 Ligues régionales mais de nouveaux arrêtés sont à venir en comité directeur
- Les préconisations d'encadrement des stagiaires par la DTN ne sont pas respectées pour 3 Ligues régionales
- Les dates de formation en apprentissage font l'objet d'une vigilance pour certaines Ligues régionales notamment sur le caractère particulier du BEF pour 2026/27

Le CSEF demande à l'IEFF d'ajouter ces exigences aux courriers d'habilitation en fonction de chaque Ligue. A noter qu'en raison d'un dossier incomplet et notamment d'une absence de composition de jury, le CSEF demande une mise en conformité préalable de la Ligue de Football de Normandie afin de pouvoir être habilitée pour la saison 2026/27.

Les règles de la détermination des volumétries sont rappelées aux membres du CSEF :

- La volumétrie est déterminée par Ligue par le CSEF pour la saison suivante
- Les redoublants de l'année en cours sont jusqu'à présent comptabilisés
- Les diplômés par la voie de la VAE ne sont pas comptabilisés

Au vu de l'écart du taux d'employabilité entre le BMF traditionnel et le BMF apprentissage, le CSEF décide, comme l'an passé, d'empêcher le basculement de l'apprentissage vers le traditionnel sur le BMF même si la volumétrie globale est respectée.

Le CSEF décide d'appliquer l'hypothèse de calcul suivante pour la détermination des volumétries pour chaque Ligue :

- Ligues de la strate n°1 (> 300 000 licenciés)
 - o 2 sessions de BMF traditionnel
 - o 3 sessions de BMF apprentissage
 - o 2 sessions de BEF
- Ligues de la strate n°2 (> 200 000 licenciés)
 - o 1 session de BMF traditionnel
 - o 3 sessions de BMF apprentissage
 - o 1 session de BEF
- Ligues de la strate n°3 (> 170 000 licenciés et < 200 000 licenciés)
 - o 1 session de BMF traditionnel
 - o 3 sessions de BMF apprentissage
 - o 1 session de BEF
 - o 4 stagiaires ou apprentis en moins sur le BMF
- Ligues de la strate n°4 (> 150 000 licenciés et < 170 000 licenciés)
 - o 1 session de BMF traditionnel
 - o 2 sessions de BMF apprentissage
 - o 1 session de BEF
- Ligues de la strate n°5 (< 140 000 licenciés)
 - o 1 session de BMF traditionnel
 - o 2 sessions de BMF apprentissage



- 1 session de BEF
 - 4 stagiaires ou apprentis en moins sur le BMF
- BMF apprentissage en collaboration avec les clubs professionnels : maintien des sessions et non prise en compte de la première session. A partir de la deuxième, comptabilisation comme une session d'apprentissage,
 - BMF apprentissage bi-qualifiant : maintien des sessions et prise en compte comme une session d'apprentissage

A partir de la saison 2026/27 et afin de faciliter le travail des Ligues, le CSEF décide que les redoublants, des saisons précédentes comme de l'année en cours, ne seront plus comptabilisés dans la volumétrie. Néanmoins, le CSEF appelle les Ligues à utiliser ce dispositif avec responsabilité et cohérence. Cette nouvelle règle fera l'objet d'un bilan au cours de la saison 2026/27.

Enfin, à la suite d'une sollicitation de la Ligue Corse de Football et au regard de la particularité de ce territoire, le CSEF décide, à titre expérimental, que les candidats réalisant leur mise en situation professionnelle du BEF en Corse ne seront pas comptabilisés dans la volumétrie des Ligues concernées. Cette règle ne peut s'appliquer que si les critères suivants sont respectés :

- Le stagiaire réalisant sa mise en situation professionnelle en Corse a réussi les tests de sélection de la Ligue concernée et fait partie des 24 premiers admis
- La session BEF ne peut comptabiliser au total plus de 26 stagiaires (hors redoublants)

Le CSEF décide de valider les volumétries suivantes pour chaque Ligue pour la saison 2026/27 et demande à l'IEFF de les communiquer ainsi que d'en assurer le suivi :

	Volumétrie 2026/27									
	Brevet de Moniteur de Football Traditionnel	Brevet de Moniteur de Football Apprentissage	Brevet de Moniteur de Football Club professionnel	Brevet de Moniteur de Football DEUST - Première année	Brevet de Moniteur de Football RPMS - Première année	Brevet de Moniteur de Football BPJEPS - Première année	Brevet d'Entraîneur de Football Traditionnel	Brevet d'Entraîneur de football Apprentissage	Total Brevet de Moniteur de Football	Total Brevet d'Entraîneur de Football
Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football	24	48		24			16	8	96	24
Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football	20	24	15	25			12	12	84	24
Ligue de Bretagne de Football	24	48					18	6	72	24
Ligue Centre Val de Loire de Football	20	32	0			16	19	5	68	24
Ligue Corse de Football	24								24	0
Ligue du Grand Est de Football	24	52	15				17	7	91	24
Ligue de Football des Hauts de France	24	46	50				16	8	120	24
Ligue Méditerranée de Football	24	24	32				20	4	80	24
Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine	20	72					14	10	92	24
Ligue de Football de Normandie	20	48					12	12	68	24
Ligue de Football d'Occitanie	24	68					16	8	92	24
Ligue de Paris Île de France de Football	48	72					24	24	120	48
Ligue de Football des Pays de la Loire	24	48				20	18	6	92	24
Total	320	582	112	49		36	202	110	1099	312

Au vu des statistiques d'employabilité et des nouvelles mesures de la Politique Emploi (FAFA Emploi, création du conseiller en développement, déploiement des bi-qualifications, ...), l'IEFF a bon espoir de pouvoir renouveler l'enregistrement du BMF et du BEF au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de France Compétences. Cependant, afin d'assurer la pérennité du BMF et du BEF, le CSEF soumet à la réflexion une éventuelle réduction localisée de la volumétrie pour 2027/28 notamment pour les Ligues aux faibles taux d'employabilité ou sur les sessions en collaboration avec les clubs professionnels.

Didier ESOR, Pauline BLONDEAU et Daniel FONTENIAUD rappellent qu'il est important de prévenir les Ligues dès à présent car toute décision de réduction de la volumétrie entraînera des conséquences sur leur stratégie ainsi que sur les ressources humaines administratives et pédagogiques dédiées à la formation. Les membres du CSEF s'accordent également sur l'objectif de



développer les formations du parcours bénévole en menant une réflexion sur le contenu pédagogique, les modalités de certification en ligne et le statut des éducateurs.

IV. Modifications réglementaires et tarifs

Les principales modifications réglementaires pour les titres à finalité professionnelle pour la saison 2026/27 sont présentées :

- Précisions relatives à la gestion et la prise en charge des absences (convenance personnelle, raisons médicales, convocation, ...) sauf dans le cadre des situations spécifiques du BEPF
- Suppression de l'interdiction de se présenter à la certification finale
- Le champ d'action de la procédure disciplinaire intègre désormais la candidature
- Elargissement de la demande de carte professionnelle à l'ensemble des stagiaires en formation
- Mise à jour des informations en lien avec France VAE

Le BMF et le BEF font également l'objet de modifications spécifiques :

- Suppression de l'ensemble des frais relatifs à l'apprentissage
- Réduction du délai de manifestation pour les redoublants
- Ajout de précisions et de la FOAD sur les conditions de présentation à la certification finale

Le CSEF valide les modifications réglementaires des titres à finalité professionnelle du BMF, BEF, BEFF et BEPF pour la saison 2026/27.

V. Développement des formations

Baptiste FAROCHE présente aux membres du CSEF un état des lieux des différents dispositifs de bi-qualifications actuellement mis en œuvre au sein des Ligues régionales. Deux projets sont en cours pour un lancement sur la saison 2026/27 :

- Un BMF BPJEPS MAPS en Ligue Centre Val-de-Loire de Football en collaboration avec le CREPS de Bourges
- Une Licence 3 AGOAPS à l'Université de Dijon avec des contenus complémentaires proposés par la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football

Baptiste FAROCHE présente un premier bilan à la suite du lancement des premières promotions du Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative (CDSSA) sur la saison actuelle :

- Des contenus appréciés par les formateurs et les stagiaires
- Une variation des effectifs en début de saison réduisant le nombre total d'apprentis
- Une adaptation nécessaire du ruban pédagogique sur 12 mois pour mieux correspondre aux attentes des clubs et des apprentis

Le CSEF décide d'autoriser les Ligues suivantes à organiser le CDSSA pour la saison 2026/27 :

- Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football
- Ligue de Bretagne de Football
- Ligue Centre Val-de-Loire de Football
- Ligue de Football des Hauts-de-France
- Ligue Méditerranée de Football
- Ligue de Football d'Occitanie

VI. Mission de préfiguration



A la suite d'une réorganisation interne, Baptiste FAROCHE annonce aux membres du CSEF que la mission de préfiguration pour la création d'un service de développement des formations est prolongée jusqu'en juin 2026. Afin de poursuivre les avancées, l'IEFF a fait appel au prestataire Fyve qui se chargera de mener des entretiens et des enquêtes auprès des publics cibles. Les entretiens réalisés avec les Directions de la FFF ont été très positifs et ont permis d'identifier plusieurs pistes de formation.

VII. Composition de jurys

Le Comité Stratégique Emploi Formation (CSEF) valide la composition des jurys suivants :

- Jury BMF – La Réunion

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Jimmy BEHLOW PHYLOS	Nicolas BOURDIN
Président de la Ligue ou son représentant	Jacky AMANVILLE	Marie-Christine LEBON
Cadre technique de la FFF	Kévin ASSATI	
Cadre technique de la FFF	Kévin RAGOT	
Personne qualifiée	Anne-Sophie DELARUE	
Représentant de l'UNECATEF ou du GEF	Shakir AKHOONE	
Représentant de l'U2C2F ou de l'AEF	Axel FASY	

- Jury DF – La Réunion

Qualité	Titulaire
Directeur Technique Régional	Jimmy BEHLOW PHYLOS
Membre élu d'une commission de la Ligue	Shakir AKHOONE
Conseiller technique de la Ligue	Kévin RAGOT
Conseiller technique de la Ligue	Kévin ASSATI
Responsable pédagogique	Daniel LAFOSSE

La prochaine réunion du Comité Stratégique Emploi Formation se tiendra à une date à déterminer